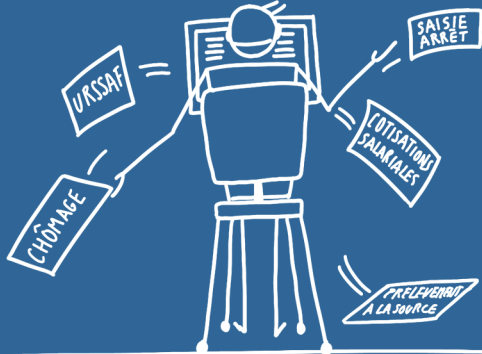


PAIE



LES ÉTAPES DE LA COMPTABILISATION

DONNÉES RELATIVES À LA PAIE DE JANVIER	MONTANTS EN EUROS
SALAIRE BRUT	1 750
COTISATIONS SALARIALES	265
URSSAF	160
CHÔMAGE	55
CAISSE DE RETRAITE NON CADRE	50
COTISATIONS PATRONALES	715
URSSAF	550
CHÔMAGE	90
CAISSE DE RETRAITE NON CADRE	75
ACOMPTE VERSÉ LE 10/01/N	150
SAISIE, ARRÊT	200
PRÉLEVEMENT À LA SOURCE	140
SALAIRE RÉGLÉ LE 31/01/N	995

Étape 1 : Versement d'un acompte

425		Personnel – Avances et acomptes	150	
	512	Banque		150

Étapes 2 : Constatation du salaire brut

641		Rémunération du personnel	1 750	
	421	Personnel – Rémunérations dues		1 750

Étape 3 : Constatation des cotisations salariales retenues et du prélèvement à la source

421		Personnel – Rémunérations dues	405	
	431	Sécurité sociale + Pôle emploi		210
	4371	Retraite complémentaire		55
	4421	Prélèvement à la source (IR)		140

Étape 4 : Enregistrement des charges patronales

645		Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	715	
	431	Sécurité sociale		625
	4371	Retraite complémentaire		90

Étape 5 : Règlement du salaire

421		Personnel – Rémunérations dues	1 345	
	512	Banque		995
	425	Personnel – Avances et acomptes		150
	427	Personnel – Opposition		200

Étape 6 : Versement des cotisations patronales et salariales aux organismes sociaux

4421		Prélèvement à la source	140	
431		Sécurité sociale + Pôle emploi	835	
4371		Autres organismes sociaux – retraite complémentaire	145	
	512	Banque		1 120